

## DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée de la CCI de région Hauts-de-France en date du 18 mai 2017, actant l'approbation de la cession d'un ensemble immobilier situé au 1-3 rue de Strasbourg et rue Philippe de Girard à Armentières, sur des parcelles référencées au cadastre sous les numéros 67 et 184 pour un prix total net vendeur de 800 000€ HT. Une promesse unilatérale de vente a été régularisée le 25 juillet 2017 pour une durée de 16 mois et sous conditions suspensives diverses réalisée à ce jour à l'exception de la purge du droit de préemption urbain. Le bénéficiaire a fait usage de son droit de substitution dont les modalités sont relatées dans une convention en date du 10 octobre 2018. Trois actes de vente doivent donc être régularisés.

### Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Monsieur Jean-Yves DERUYTER**, Directeur du Patrimoine et des Investissements de la CCI de région Hauts-de-France, et en cas d'empêchement, à **Madame Laura SZYMKOWIAK**, Juriste, à l'effet de signer les actes authentiques de vente des parcelles pré-citées aux conditions sus énoncées reprises à la délibération ci-dessus citée, et plus généralement, signer l'ensemble des actes nécessaires aux formalités y afférentes.

La présente délégation de signature prend effet à compter de sa signature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, 15 novembre 2018,

**Philippe HOURDAIN**  
Président

